

Charte d'engagement

du bon usage des traitements médicamenteux par les entreprises de Sélection-Accoupage

Premier maillon des filières avicoles et conscientes de leurs responsabilités en tant que multiplicateurs, les entreprises de sélection-accoupage se sont engagées collectivement vers une amélioration de l'usage des traitements médicamenteux afin de répondre aux attentes des filières et aux préoccupations sociétales.

Cette Charte s'applique à tous les entreprises de sélection-accoupage quelle que soit l'espèce produite : poulet de chair, poule pondeuse, dinde, palmipèdes, pintade, caille et gibiers.



1. Informer et former les intervenants en élevage et au couvoir

L'entreprise s'engage à former et sensibiliser les techniciens intervenant dans les élevages de multiplication à un module ciblé biosécurité et bonnes pratiques d'usage des antibiotiques permettant de prévenir le recours aux antibiotiques.

L'entreprise s'assure que le vétérinaire intervenant au couvoir et dans les élevages de multiplication a suivi le module de formation sur les bonnes pratiques pharmacie et antibiorésistance dans le cadre de son mandat sanitaire.

L'entreprise s'engage à informer et accompagner les éleveurs multiplicateurs sur les bonnes pratiques d'utilisation des antibiotiques.

2. Adapter le conseil technique et promouvoir les bonnes pratiques

L'entreprise s'engage à définir avec son vétérinaire un plan annuel de prévention visant à diminuer l'usage des antibiotiques au couvoir et dans l'ensemble des élevages de multiplication. Ce plan s'appuie sur une revue annuelle de l'utilisation des antibiotiques au couvoir et dans chaque élevage de multiplication.

L'entreprise s'engage à promouvoir des recommandations ou des conseils en matière de pratique et de conduite d'élevage avec les autres acteurs de la filière favorisant un moindre usage des antibiotiques.

3. Respecter les bonnes pratiques professionnelles

L'entreprise s'engage à ne pas utiliser d'antibiotique critique lorsqu'une autre solution thérapeutique est disponible.

L'entreprise s'engage à recourir systématiquement à un antibiogramme avant d'utiliser un antibiotique critique.

L'entreprise s'engage à ne pas utiliser d'antibiotique en traitement préventif systématique

4. Améliorer la connaissance de l'utilisation des antibiotiques

L'entreprise s'engage à répondre favorablement aux sollicitations des structures professionnelles nationales concernant l'usage des antibiotiques (dont l'observatoire national de l'usage des antibiotiques en filière avicole).

En l'absence d'un indicateur national défini pour l'ensemble de la filière, l'entreprise s'engage à déterminer un indicateur lui permettant de suivre l'évolution de l'utilisation des antibiotiques au couvoir et dans chaque élevage de multiplication (antibiotiques critiques et tous antibiotiques).

L'entreprise _____

Adhère à la Charte d'engagement du SNA « Bon usage des traitements médicamenteux »

Le _____

Le dirigeant de l'entreprise,